



Quelles informations contient la carte Vitale ?

Vérfié le 12 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)


La carte Vitale contient les renseignements administratifs utiles à la prise en charge de vos soins. La carte Vitale 2, comportant une photo, peut contenir davantage d'informations.

Carte sans photo

La carte Vitale (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F265>) contient les informations suivantes :

- Votre identité et celle de vos ayants-droit de moins de 16 ans
- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre régime d'assurance maladie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F225>) et l'organisme auquel vous êtes rattaché (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F648>)
- Vos éventuels droits à la complémentaire santé solidaire (CSS) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027>)
- Vos éventuels droits à l'exonération du ticket modérateur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F165>)

Vous pouvez consulter les informations enregistrées sur votre carte Vitale à partir des guichets automatiques disponibles dans les organismes d'assurance maladie.

 **À noter** : ce n'est pas une carte de paiement.

Carte avec photo

La carte Vitale avec photo, appelée *carte Vitale 2*, contient les informations suivantes :

- Votre identité et celle de vos ayants-droit de moins de 16 ans
- Votre numéro de sécurité sociale
- Votre régime d'assurance maladie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F225>) et l'organisme auquel vous êtes rattaché (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F648>)
- Vos éventuels droits à la complémentaire santé solidaire (CSS) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027>)
- Vos éventuels droits à l'exonération du ticket modérateur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F165>)

elle peut également contenir les informations supplémentaires suivantes :

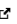



- Mention du médecin traitant déclaré (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F163>)
- Mention d'une éventuelle mutuelle santé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20314>)
- Personne à prévenir en cas de nécessité
- Accès aux soins dans l'Union européenne
- Gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Mention indiquant que son titulaire a eu connaissance des informations sur le don d'organes

Vous pouvez consulter les informations enregistrées sur votre carte Vitale à partir des guichets automatiques disponibles dans les organismes d'assurance maladie.

Vous n'avez aucune démarche à faire pour recevoir une carte Vitale avec photo. Elle est diffusée progressivement aux personnes qui n'ont pas encore de carte Vitale et à celles qui n'en ont plus ou qui ont besoin de la remplacer (carte Vitale perdue, volée ou défectueuse).

 **À savoir** : ce n'est pas une carte de paiement.

Textes de loi et références

- Code de la sécurité sociale : article L161-31  (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006073189/LEGISCTA000006172510)
Contenu et fonctionnement de la carte Vitale
- Code de la sécurité sociale : articles R161-33-1 à R161-33-11  (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006186376>)
Contenu et fonctionnement de la carte Vitale
- Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux spécifications physiques et logiques de la carte d'assurance maladie et aux données contenues dans cette carte  (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000461627/>)
- Arrêté du 14 mars 2007 relatif aux conditions d'émission et de gestion des cartes d'assurance maladie  (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000647622/>)

Services en ligne et formulaires

- **Ameli en ligne** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3049>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- **Carte Vitale** [↗](https://www.ameli.fr/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/carte-vitale) (<https://www.ameli.fr/assure/remboursements/etre-bien-rembourse/carte-vitale>)
Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam)
-